

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Bimbo Daycare inc.	Numéro de permis 910030	Date d'inspection Le 13 décembre 2024	
Nom de l'établissement Halte scolaire Bimbo		Numéro de téléphone (506) 548-8069	
Adresse 1300 rue St. Joseph Bathurst NB E2A 3R5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

-Visite à l'établissement en milieu de journée pour une inspection de surveillance impromptue. Les enfants ont une demi-journée congé d'école.  
 -Le ratio fut respecté durant la visite  
 -Les certificats de premiers soins sont à jour pour tout le personnel éducatif  
 -Le matériel offert aux enfants dans l'aire de jeu intérieur est sécuritaire, propre et adapté au niveau du développement des enfants  
 -Le matériel et l'équipement proposés dans l'aire de jeu intérieur est facilement accessible sur des étagères basses et ouvertes. La quantité du matériel proposé est suffisante et variée pour tous les enfants présents.  
 -Chaque enfant à un espace personnel à chacun et identifié par son nom pour y ranger ses effets personnels.  
 -Il fut constater durant la visite que les enfants ont la chance de vivre des expériences de groupes, ainsi qu'individuel  
 -Un rapport d'incident est rédigé sur une base quotidienne lorsqu'un incident mineur survient, un rappel fut fait que les rapports doivent être remisés dans le dossier de l'enfant  
 -lorsqu'un incident majeur survient, la MAQ reçoit le rapport d'incident requis à cet effet  
 -Il fut également recommandé de faire une demande auprès de la direction de l'école pour que le babillard pour parents soit affiché au mur de la cafétéria. Le babillard doit être en tout temps être affiché dans un endroit bien en vue, mais lorsque des activités ont lieu à l'école, le babillard doit être bougé ce qui fait qu'il n'est plus visible.  
 -Durant la visite, il fut observé que le personnel éducatif est engagé auprès des enfants. Je vois qu'ils se mettent au niveau de l'enfant, il y a une écoute active des conflits et ensuite propositions de solution et accompagnements dans la résolution de problème.

Observations : À mon arrivée, un groupe d'enfant fait un collage de pain d'épice. Un autre groupe fait des constructions avec des blocs, un second groupe se partage des cartes de hockey, tandis que le troisième groupe se monte un spectacle de danse ou fait de la lecture sur la scène.

original signé par

Rachelle Roy Arseneau

Le 13 décembre 2024

Signature de la personne responsable de la délivrance de

Date

permis

original signé par  
**Jessie Lavoie**

---

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

**Le 13 décembre 2024**

---

Date